

## Protection des personnes âgées et/ou handicapées (PAPH)

### OBJECTIFS

- Savoir identifier les causes de protection des personnes âgées et/ou handicapées (PAPH)
- Maîtriser les procédures de signalement administratif et judiciaire
- Comprendre les apports de la réforme du 5 mars 2007 entrée en vigueur en 2009
- Connaître le nouveau rôle du département dans la protection des PAPH

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Analyse juridique affinée des mécanismes de protection des PAPH
- Étude des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) dans le cadre de la réforme de 2007
- Étude de cas pratiques et échanges de pratiques professionnelles

### PUBLIC

- Agents des services d'aide sociale et des établissements médico-sociaux
- Travailleurs sociaux

#### DATES :

10-11 JUIN 2010

#### DURÉE : 2 jours

TARIF : 990 euros HT

### PROGRAMME

#### Hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT)

- Conditions de validité de la demande
- Garanties de la personne hospitalisée
- Levée de l'HDT

#### Hospitalisation d'office (HO)

- Conditions de mise en œuvre de la procédure
- Garanties de la personne hospitalisée
- Levée de l'HO

#### Sortie temporaire en hospitalisation sous contrainte

- Sorties de courte durée
- Sorties d'essai

#### Procédure de mise sous protection judiciaire

- Présentation de la réforme du 5 mars 2007
- Mesures d'accompagnement social personnalisé à charge des départements (MASP)
- Mesures de protection judiciaires : saisine du juge, déroulement de l'instance, jugement et recours
- Levée des mesures de protection

#### Sauvegarde de justice

- Conditions d'ouverture et effets de la mesure
- Nomination d'un mandataire spécial

#### Curatelle

- Restriction des conditions d'ouverture
- Fonctionnement de la curatelle simple et renforcée
- Droits et obligations du mandataire

#### Tutelle

- Conditions d'ouverture
- Fonctionnement de la tutelle
- Droits et obligations du mandataire

#### Questions afférentes à la maltraitance des PAPH

- Typologie des maltraitances
- Protection contre les violences : les procédures de signalement
- Secret professionnel et secret partagé
- De la faculté à l'obligation de révélation